

Wiltz, le 27 mars 2026

AVIS

Conformément à l'article 10 point 1 et 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public par affichage à la maison communale que la demande suivante a été présentée au Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (administration de l'environnement) en date du 04 mars 2026 en vue d'obtenir l'autorisation afférente :

Etablissement/Requérant : Administration des Bâtiments Publics

Objet : modification du délai de mise en exploitation et des conditions d'exploitation (3/23/0148)

Emplacement : 17, avenue Nicolas Kreins à Wiltz

Le Bourgmestre,



La Secrétaire, ff.

